



**Document d'objectifs NATURA 2000**  
**Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la « Baie du**  
**Mont-Saint-Michel »**



---

**Compte rendu du 1<sup>er</sup> groupe de travail**  
**« marais du Vergon »**

Le 19 juin 2008, 14h30 à la maison de la baie de Vains

**Présents :**

---

William BLANCHIN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche,  
Benjamin BRECCIN, Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage,  
Jean COLETTE, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Basse Normandie,  
Pascal HACQUEBART, Groupe Ornithologique Normand,  
Jérôme HANOL, Conservatoire du littoral,  
Robert HELARY, Syndicat du marais du Vergon,  
Daniel HUGUET, Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de la Manche,  
Alain JORDAN, Estran et rivage, SAUTRAPEC,  
Patrick LARIVIERE, Président des comités de pilotage Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel,  
Pierre LAURANSON, Fédération des chasseurs de la Manche,  
Pierre LEBAS, Association des Amis du Rivage de la Baie,  
René MOREL, Commune de Vains,  
Romain PILON, Syndicat du marais du Vergon,  
Denis RUNGETTE, Direction Régionale de l'Environnement de Basse Normandie,  
Romain VIAL, Conservatoire du littoral.

**Excusés :**

---

Jean-Pierre DEBON, Commune de Bacilly,  
Mickaël MARY, Conservatoire du littoral,  
Hervé MOALIC, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche,  
Cécile LEFEUVRE, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine,  
Thierry ROBIN, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine.

**Objet :** Premiers éléments d'état des lieux et discussion autour des enjeux et problématiques liés à Natura 2000.

**Pièce jointe :** Copie de la présentation

Monsieur LARIVIERE introduit la réunion en rappelant la mise en place du réseau Natura 2000 en baie du Mont-Saint-Michel. A ce titre, de nombreuses réunions d'information ont eu lieu et des groupes de travail par secteurs géographiques se sont réunis au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Il insiste sur l'importance de faire des propositions en groupe de travail afin de rendre le dispositif dynamique. Monsieur LARIVIERE présente ensuite l'ordre du jour de la réunion constitué d'un retour sur les objectifs du réseau Natura 2000, une présentation des premiers éléments d'état des lieux ainsi qu'une discussion autour des enjeux de conservation des oiseaux sur le marais du Vergon.

Monsieur VIAL revient sur le réseau Natura 2000 en présentant la démarche au plan national. L'objectif du dispositif, qui repose sur deux directives distinctes, est de stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Pour cela, les Etats membres désignent des sites sur lesquels existent ou vivent des habitats et espèces dits d'intérêt communautaire. Au titre de la directive « Oiseaux », ces sites sont appelés Zones de Protection Spéciales (ZPS). Pour la directive « Habitats-Faune-Flore », ils

sont appelés Site d'Importance Communautaire et deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dès lors que l'Etat français aura transcrit le site en droit français.

Monsieur VIAL présente ensuite le site de la baie du Mont-Saint-Michel concerné par les deux directives. Il fait le point sur les actions réalisées depuis 2006 et en particulier sur les actions de concertation, d'information et de communication autour du projet. 5 groupes de travail (Falaises et dunes normandes, cordons coquilliers bretons, bois d'Ardenne, milieu marin et prés salés) se sont réunis concernant chacun des unités écologiques distinctes pour un total de 130 participants.

La deuxième partie de la présentation est consacrée à la Directive « Oiseaux ». Monsieur VIAL commence par rappeler l'objectif principal de la directive, à savoir le maintien, à minima, des populations d'oiseaux ayant contribué à la désignation du lieu en ZPS. Afin d'atteindre cet objectif, les mesures de gestion qui seront à envisager concerneront les habitats des espèces concernées. Par ailleurs, monsieur VIAL précise que la Directive met en avant la notion de réseau écologique par la nécessité de prendre en compte, pour les Etats membres, la migration des oiseaux. Or, la baie du Mont-Saint-Michel constitue un site majeur d'accueil pour les oiseaux hivernant ou migrateurs.

Monsieur VIAL poursuit par la mise en place de Natura 2000 en France. Il explique qu'à chaque site Natura 2000 correspond un document d'objectifs élaboré sur la base d'une concertation locale. Ce DocOb est composé d'un état des lieux écologique et socio-économique du site concerné, d'orientations de gestion et, enfin, des mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs fixés. Une fois le DocOb validé, des contrats Natura 2000 peuvent être mis en place. En milieu agricole, ces contrats prennent la forme de mesures agri-environnementales territorialisées.

Monsieur VIAL poursuit en expliquant que tout propriétaire peut aussi adhérer à une charte qui constitue un engagement volontaire de bonnes pratiques environnementales.

Il cède ensuite la parole à Monsieur HANOL afin qu'il présente les premiers résultats obtenus dans le cadre de son stage de fin d'études.

#### Cf présentation ci-jointe

Monsieur HANOL commence par rappeler l'objet de son travail qui consiste en une étude écologique et socio-économique préalable à l'élaboration du Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale « Baie du Mont-Saint-Michel ». Ce travail concerne trois secteurs de marais sur la partie bas normande de la baie : le marais de la Claire-Douve, le marais du Vergon et la mare de Bouillon. Le travail réalisé dans ce cadre doit permettre d'établir les états des lieux ornithologique et socio-économique de référence pour ces espaces.

Les usages identifiés sur le site se limitent à une activité cynégétique et une activité agricole principalement tournée vers l'élevage. En conséquence, le secteur abrite des mares à gabions et des prairies pâturées. Les cultures sont très peu présentes. La complémentarité entre ces deux activités permet de maintenir le marais du Vergon dans un bon état de conservation.

Les inventaires réalisés afin de caractériser les populations d'oiseaux ont été réalisés lors de deux sessions de comptages réalisés entre les mois de mars et de juin. Ils ont permis de noter la présence d'espèces d'intérêt communautaire telles que la Spatule blanche, le Faucon hobereau ou la Sarcelle d'été. Par ailleurs, il a également été noté la présence d'un groupe de 15 Ibis sacrés. Cette espèce est invasive et peut donc poser des problèmes.

Monsieur HANOL précise ensuite la méthode utilisée pour la description des habitats. Une première approche par l'analyse de l'occupation du sol a d'abord été privilégiée. Dans un second temps, la cartographie des habitats naturels a été réalisée en utilisant la nomenclature Corine biotope. En ce qui concerne les oiseaux, il s'agit également de prendre en compte les structures et hauteurs de végétation qui jouent un rôle important dans l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces. Les habitats fonctionnels (habitats de nidification, d'alimentation et de repos) seront décrits par groupe d'espèces et se déclineront à différentes échelles selon les modalités d'utilisation de l'espace par les oiseaux. En guise d'illustration, Monsieur HANOL montre comment la Spatule blanche et le Courlis cendré utilisent, entre autres secteurs, le marais du Vergon comme zone de repos ou d'alimentation.

Monsieur HANOL poursuit par la présentation des orientations et des enjeux de conservation identifiés sur le site en terme d'accueil des oiseaux. Le maintien du marais dans un état de conservation favorable à l'avifaune passera par une gestion adaptée des niveaux d'eau ainsi que par le maintien voire l'amélioration des mosaïques d'habitats existants. Il est précisé que les diverses actions

pouvant être entreprises sont basés sur le volontariat et peuvent faire l'objet de contractualisation (Ex. aides pour le financement de travaux d'améliorations).

Cf présentation ci-jointe

### **Synthèse des échanges**

Monsieur LAURANSON fait remarquer que le marais n'existe et n'est préservé que parce que les chasseurs ont pu acquérir des parcelles.

Monsieur PILON indique que l'enjeu principal sur le marais du Vergon réside dans l'amélioration de la gestion des eaux en période hivernale et notamment lorsque surviennent de fortes précipitations. En effet, le marais ne compte qu'un seul exutoire, rendant difficile l'évacuation des eaux de pluie. Pour les oiseaux, des niveaux constants mais bas sont plus favorables. Il explique également que le site est très important pour la Bécassine des marais ou les sarcelles. En période hivernale, il a pu dénombrer jusqu'à 800 oiseaux sur le marais. Il propose en outre de lancer une étude sur le fonctionnement hydraulique du marais afin d'envisager une meilleure gestion des niveaux d'eau sur le marais.

Monsieur BLANCHIN note que la question de la gestion des niveaux d'eau est à mettre en rapport avec l'envasement de la baie du Mont-Saint-Michel. L'emplacement des portes à flot est une question régulièrement soulevée par la profession agricole. Malheureusement, il n'existe pas de solutions techniques actuellement. Monsieur BLANCHIN revient sur la question des ruissellements d'eau de pluie liés aux aménagements urbains. Il explique que les services de l'Etat doivent faire face à beaucoup de demandes différentes et à de nombreuses contraintes juridiques. Monsieur HUGUET explique que l'intervention doit se faire par le biais des documents d'urbanisme.

Monsieur HACQUEBART pose la question de savoir sur quoi portera l'évaluation du document d'objectifs. Monsieur VIAL rappelle que le document d'objectifs est écrit pour 6 années au terme desquelles il sera évalué. Cette évaluation portera sur l'atteinte des objectifs fixés dans le Docob et en particulier sur les mesures concernant la restauration des habitats qui doivent permettre d'accroître les effectifs d'oiseaux sur le site.

Monsieur COLLETTE signale que plus de 100 espèces ont pu être observées sur le marais mais que les listes distribuées en séance ne mentionnent qu'une cinquantaine d'espèces. Monsieur VIAL signale que les listes données en séance ne concernent que les observations réalisées dans le cadre du stage de Monsieur HANOL et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif. Il précise qu'en l'absence de données supplémentaires, seules ces espèces pourraient être prises en compte. Monsieur LAURANSON répond que des données plus précises peuvent être obtenues auprès de la Fédération des chasseurs de la Manche et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Monsieur COLLETTE rappelle que sur la totalité d'oiseaux observés, les espèces à considérer sont celles de l'annexe I. Il donne l'exemple du Butor étoilé, dont la présence sur le site a déjà été prouvée, et fait le lien avec la présence indispensable d'un habitat de roselière en ce qui concerne cette espèce. Il demande dans quelle mesure les surfaces en roselières pourraient être augmentées et quelle place occupe les saules en périphérie du marais.

Monsieur LAURANSON répond en précisant que les saulaies sont responsables de la fermeture du milieu et que les chasseurs restent vigilants quant à son extension. Monsieur PILON ajoute que depuis quinze ans, d'importants travaux d'ouverture du marais ont eu lieu, façonnant le paysage actuel du marais et favorisant le stationnement des oiseaux d'eau en période hivernale. Monsieur BRECCIN indique que ce marais joue aussi un rôle majeur pour l'accueil des oiseaux en cas de vague de froid.

Monsieur COLLETTE revient sur les observations d'Ibis sacrés sur le marais du Vergon et aborde la question des espèces invasives. Il indique que la problématique entre les espèces végétales invasives et les espèces animales invasives est très différente. Les plantes invasives sont plutôt bien localisées facilitant leur élimination. En revanche, les espèces invasives animales, à l'image du ragondin, ont une distribution plus diffuse rendant plus complexe leur destruction. Il donne l'exemple des rives de la Sée où des actions locales de destruction de l'espèce ont lieu sans permettre son éradication totale.

Monsieur LAURANSON estime, pour sa part, que les populations doivent être limitées tant que possible.

Monsieur RUNGETTE explique qu'une lutte efficace contre les espèces invasives suppose de mettre en place des priorités d'interventions. A ce titre il signale la création en Basse-Normandie d'un comité chargé de réfléchir à la question des espèces invasives autour de trois axes principaux : le rassemblement et l'amélioration des connaissances, la mise en place d'actions adaptées et la communication. En ce qui concerne l'Ibis sacré, monsieur RUNGETTE indique qu'il est encore temps d'agir et de réfléchir de manière pragmatique. Au regard des connaissances actuelles sur l'espèce, deux actions pourraient être envisagées : le repérage des sites de nidification et des dortoirs afin d'envisager une destruction de l'espèce et parallèlement une action de communication afin d'expliquer l'intérêt aux populations locales de conserver un patrimoine naturel indigène.

Monsieur LEBAS s'interroge ensuite sur les problèmes liés à la présence d'Ibis sacré. Monsieur RUNGETTE répond que cet oiseau occupe la niche écologique d'autres espèces indigènes et qu'il peut en outre prédaté les nichées d'autres oiseaux.

Monsieur COLLETTE intervient pour signaler que le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Basse Normandie n'a pas encore pris de position particulière en ce qui concerne la destruction des espèces invasives comme l'Ibis. Il rappelle que les craintes par rapport à leur présence sont d'autant plus vives qu'elles ont lieu sur des zones encore bien préservées dans un contexte global de dégradation des milieux. On observe donc des phénomènes de concentration de ces espèces. Si la question de la limitation des populations peut se poser, il reste à en fixer des limites. Il conclut en rappelant que nous sommes entourés de nombreuses espèces invasives et que la sélection est un choix de société.

Monsieur RUNGETTE explique que l'objectif prioritaire de Natura 2000 est le maintien d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sur un site bien préservé. En conséquence, s'il s'avérait qu'une espèce pouvait mettre à mal les populations d'autres espèces, il conviendrait de prendre des mesures afin de préserver l'intégrité de ce site. Il ajoute que les espèces invasives constituent la deuxième cause d'érosion de la biodiversité au niveau mondial et qu'elles peuvent aussi avoir un impact économique non négligeable en rapport avec les moyens à mettre en œuvre lorsque le phénomène est particulièrement développé. Il conclue en expliquant que plus la menace est traitée rapidement, plus son efficacité sera importante.

Monsieur PILON revient sur l'entretien du marais. Il rappelle que la coopération entre éleveurs et chasseurs fonctionne depuis plusieurs années et que le problème principal du marais concerne la gestion des niveaux, en particulier lors d'événements pluvieux importants.

Monsieur RUNGETTE s'interroge alors sur l'existence d'un règlement d'eau sur le marais du Vergon. Monsieur PILON répond qu'il n'en existe pas. Monsieur LAURANSON ajoute que la gestion s'effectue localement avec les différents usagers du marais.

Monsieur RUNGETTE souligne que la rédaction d'un règlement d'eau sur le marais permettra de clarifier la gestion hydraulique entre les divers usagers.

Monsieur PILON rappelle qu'au niveau de la gestion hydraulique, seules deux portes à flot assurent l'évacuation de l'eau du marais du Vergon.

Monsieur RUNGETTE pose la question de la mise en place de moyens supplémentaires permettant d'aboutir à une gestion cohérente des niveaux d'eau.

Monsieur LAURANSON exprime la nécessité d'engager une réflexion sur la gestion des niveaux d'eau à l'échelle du marais.

Monsieur COLLETTE comprend le problème de l'engorgement en eau sur le marais et insiste sur la nécessité de posséder un plan de gestion de l'eau écrit. La richesse du marais réside dans son caractère inondable et il est important de trouver un équilibre en ce qui concerne la gestion des niveaux d'eau. Il précise par ailleurs que les surfaces en eau ne se résument pas aux seules mares à gabion et, qu'en conséquence, un règlement des eaux semble devoir être rédigé.

Monsieur PILON précise que les événements climatiques exceptionnels sont très difficiles à prévoir. Ainsi, l'enneigement du marais devient compliqué à maîtriser. De plus, les secteurs les plus bas du marais qui sont en eau une bonne partie de l'année ne peuvent pas être pâturés. Il ajoute que les niveaux d'eau pourraient être maintenus sur une surface de 80-100 hectares.

Monsieur COLLETTE suggère d'observer comment réagit actuellement le marais puisque nous vivons un été pluvieux et humide. Il serait donc intéressant de mesurer l'étendue des zones inondables, en particulier par rapport à l'environnement du marais. Il rappelle aussi qu'il est inenvisageable d'imaginer qu'une zone humide ne joue pas son rôle de tampon.

Monsieur BLANCHIN s'interroge sur l'existence de données concernant la progression historique de l'enneigement sur le marais.

Monsieur HUGUET insiste aussi sur la nécessité de prendre en compte la question de la qualité des eaux qui se déversent et transitent à travers le marais. Il ajoute que le développement de l'urbanisation autour du site ainsi que la destruction des talus favorisent l'inondation de plus en plus marquée des parcelles du marais du Vergon.

Monsieur RUNGETTE suggère de s'intéresser sur la nature et le calibrage des ouvrages hydrauliques présents sur le marais.

Monsieur COLLETTE demande quelle surface représentent les mares à gabion. Monsieur HANOL indique que les parcelles utilisées pour la pratique de chasse couvrent environ 1/3 de la ZPS sur les 100 hectares du site. Monsieur PILON confirme et ajoute qu'actuellement on compte 90 hectares de marais constant.

Monsieur HUGUET propose d'étudier si les potentialités du milieu s'expriment pleinement, au regard du fonctionnement hydraulique actuel du marais.

Monsieur COLLETTE résume que le marais se compose de trois parties distinctes : un coeur de marais proprement dit, une zone agricole et, entre les deux, un marais. Il pose la question de la localisation et la répartition des roselières sur le site. Monsieur HANOL précise que ces végétations sont plutôt réparties le long des canaux, ainsi que sur le pourtour de quelques mares à gabion. Monsieur COLLETTE suggère de voir, sur ces zones intermédiaires de phragmitaies, s'il n'est pas envisageable de faucher certains secteurs. Il explique que l'intérêt de faucher en lisière de roselière est de permettre l'apparition d'une végétation plus riche, contribuant à accroître la diversité écologique du site.

Il propose ensuite, sur les prairies jouxtant les phragmitaies, de réfléchir à la mise en place d'un pâturage extensif. Là encore, au niveau de ces espaces de contacts entre deux milieux, une végétation caractéristique peut se développer, et ainsi favoriser l'accueil d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux. Cette végétation, de type mégaphorbiaie, est particulièrement propice à l'installation de la Rousserolle verderolle par exemple.

En conclusion, Monsieur VIAL rappelle que la réunion du jour a permis de mettre en lumière les premiers éléments d'état des lieux sur le marais du Vergon. Le prochain groupe de travail se réunira pour discuter plus précisément des orientations de gestion sur la base des cartographies en cours d'élaboration.

**Rappel des prochaines étapes (cf. présentation ci-jointe) :**

Finalisation de l'état des lieux scientifique et socio-économique et transmission au groupe de travail pour compléments et avis.

Réunion du groupe de travail (fin août 2008) pour une réflexion sur l'état des lieux, les enjeux et les orientations de gestion.